

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
MURET

CANTON
MURET

Commune : LABASTI

Envoyé en préfecture le 10/03/2022

Reçu en préfecture le 10/03/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 031-213102536-20220127-CCAS_22_02-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
■ 27 JANVIER 2022

Membres

- en exercice :	12
- présents :	8
- votants :	8
- absents :	4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, la commission d'aide sociale de la commune de LABASTIDETTE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Olivier AUTHIE.

Date de convocation : 7 janvier 2022

N° 22-02

Objet

AIDE ALIMENTAIRE

Etaient présents :

Olivier AUTHIE, Claire DE MATOS, Cécile MARTI, Maria URZAY AZNAR, Caroline PELISSIER, Fleurice RICARD, Francette DESCLINE, Hélène DAUBIAN.

Absent excusé :

Julie MARQUIS, Aline JUILLON MESNAGER, Salima HELHAL.

Absent :

Merlin TCHATCHOU TCHOUNDJE.

Madame Claire DE MATOS a été désignée comme secrétaire de séance.

22-02 - Aide alimentaire

Une demande d'aide alimentaire urgente a été formulée par une personne en difficulté. Il est proposé de lui remettre un bon d'achat d'un montant de 150 €, versé directement à INTERMARCHE de SEYSSES.

La commission d'aide sociale, après avoir étudié le dossier,

Approuve à l'unanimité, l'aide alimentaire d'une valeur de 150 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président du CCAS,
Olivier AUTHIE